

FICHE 3

Quelles sont les étapes déjà engagées pour fermer le réseau cuivre?

L'opérateur Orange a déjà lancé le chantier de fermeture de son réseau cuivre. Ces travaux ont d'abord porté sur de premières expérimentations de fermeture commerciale et technique et sur des fermetures commerciales à la maille de l'adresse. Orange a également lancé en 2022 la fermeture par zone à la maille de communes avec un premier lot qui concerne 162 communes.

L'Autorité veille à la concertation entre opérateurs et au suivi de ces travaux dans le cadre d'un groupe de travail mensuel dédié, et assure le dialogue avec les collectivités notamment grâce à des ateliers réguliers¹.

1. LES EXPÉRIMENTATIONS DE FERMETURE DU RÉSEAU CUIVRE

Depuis 2020, deux expérimentations de fermeture commerciale et technique ont été menées par Orange :

- Une première expérimentation (terminée) dans les Yvelines, à Lévis-Saint-Nom (777 locaux) démarrée en juin 2020 ayant abouti à une fermeture commerciale le 19 novembre 2020 et à une fermeture technique le 31 mars 2021.
- Une seconde expérimentation démarrée le 31 juillet 2021, ayant abouti à une fermeture commerciale au 31 mars 2022 et à une fermeture technique le 31 mars 2023 pour un ensemble de communes déployées par des opérateurs d'infrastructure (OI) différents :
 - zone AMII Orange : Voisins-le-Bretonneux (Yvelines), 5 818 locaux ;
 - zone RIP THD 59-62 Axione : Provin (Nord), 2 028 locaux ;
 - zone RIP Losange Altitude (quatre communes des Ardennes) :
 - Issancourt-et-Rumel, 164 locaux ;
 - Vrigne-aux-Bois, 212 locaux ;
 - Vivier-au-Court, 1 621 locaux ;
 - Gernelle, 1 936 locaux.

Une expérimentation en zone très dense a débuté au printemps 2023 à Vanves (Hauts-de-Seine) et dans le centre-ville de Rennes (Ille-et-Vilaine), avec une fermeture commerciale prévue le 31 mars 2024 et une fermeture technique prévue le 31 mars 2025. Elle doit permettre d'appréhender le processus de fermeture dans un contexte réglementaire différent (par exemple la présence de plusieurs OI).

La fermeture du réseau cuivre tout comme le choix des zones d'expérimentation est du ressort de l'opérateur Orange, propriétaire du réseau. Néanmoins, l'Arcep a veillé à ce que ces expérimentations portent sur différents territoires représentatifs, et adressent des problématiques variées (opérateurs d'infrastructure différents, offres grand public et entreprises, etc.)

2. DES FERMETURES COMMERCIALES À LA MAILLE DE L'ADRESSE

Par ailleurs, Orange a commencé dès 2021 à recourir à la possibilité d'une fermeture anticipée à l'adresse : dans les zones où les principaux opérateurs commerciaux sont déjà présents en fibre pour les offres grand public, l'opérateur a procédé à de premières fermetures commerciales sur son réseau cuivre. D'autres fermetures à l'adresse ont eu lieu en 2022. Au total à date, Orange a fermé commercialement pour les offres grand public :

- 1^{er} lot d'environ 85 000 locaux, le 18 mai 2021 ;
- 2^e lot, le 1^{er} octobre 2021, portant le total à environ 3,2 millions de locaux, dont environ 30 000 locaux en outre-mer ;
- 3^e lot, le 1^{er} février 2022, portant le total à environ 15,6 millions de locaux, dont environ 300 000 locaux en outre-mer ;
- 4^e lot, le 1^{er} juin 2022, portant le total à environ 17,8 millions de locaux, dont environ 392 000 locaux en outre-mer ;
- 5^e lot, le 1^{er} octobre 2022, portant le total à environ 19,8 millions de locaux, dont 392 000 locaux en outre-mer.
- 6^e lot, le 1^{er} février 2023, portant le total à 21,2 millions de locaux, dont environ 410 000 locaux en outre-mer.

¹ Par exemple lors de l'atelier thématique du 11 mars 2022, au moment de la mise en consultation publique du plan d'Orange de fermeture du réseau de cuivre (<https://www.arcep.fr/actualites/les-communiqués-de-presse/detail/n/fermeture-du-cuivre-01-070222.html>)

Orange a indiqué qu'il procédera à échéances régulières à la fermeture commerciale de toutes les adresses qui remplissent les critères de la fermeture rapide à la maille de l'adresse, au fur et à mesure que ces critères sont satisfaits.

3. LE LANCEMENT DES PREMIERS LOTS DE FERMETURE DE ZONES GÉOGRAPHIQUES

Orange a procédé en janvier 2023 à l'annonce officielle auprès de tous les opérateurs, clients de ses offres de gros sur cuivre, de la date de la fermeture commerciale nationale, comme étant le 31 janvier 2026. Le plan d'Orange prévoit que cette fermeture commerciale nationale donne ensuite lieu à des fermetures techniques successives annuelles par lots jusqu'en 2030.

En amont de cette étape de 2026, Orange a prévu deux premiers lots de fermeture, s'inscrivant dans une phase de montée en charge qualifiée par Orange de « phase de transition ».

Le premier lot concerne 162 communes², représentant 209 000 locaux. Ces communes, dont la liste a fait l'objet d'échanges avec les opérateurs et les collectivités territoriales au cours du second semestre 2022, devraient, sous réserve du respect des critères de fermeture, être fermées commercialement en janvier 2024 et techniquement en janvier 2025. Ce lot 1 de fermeture a été officiellement lancé le 13 décembre 2022.

Orange devrait, au cours de l'année 2023, définir et procéder à l'annonce du deuxième lot de fermeture à la maille de communes qui devrait concerner environ 900 000 locaux.



↑ Laure de La Raudière, présidente de l'Arcep, et Joëlle Cettenye, membre du collège, à Provin dans le Nord, le 17 mai 2023, pour échanger sur l'expérimentation de fermeture du réseau cuivre.



LA FERMETURE DU CUIVRE DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Dans ses décisions d'analyse de marchés, l'Arcep indique s'agissant de la France métropolitaine qu'il apparaît raisonnable qu'Orange puisse procéder à une fermeture commerciale « rapide », en tenant compte de la présence au point de mutualisation de Bouygues Telecom, de Free, d'Orange et de SFR, en tant qu'opérateurs commerciaux d'envergure nationale investissant pour être présents sur les réseaux FttH ou disposant d'un réseau câblé.

S'agissant des territoires d'outre-mer, la liste des opérateurs peut être différente dans la mesure où les opérateurs actifs localement et investissant pour être présents sur les réseaux de boucle locale FttH ne sont pas toujours les mêmes qu'en France métropolitaine.

Les territoires d'outre-mer ont également été inclus dans le premier lot de fermeture à la maille de la commune, avec 4 communes retenues : Schoelcher (Martinique), Petit-Bourg (Guadeloupe), Remire-Montjoly (Guyane) et Saint-Leu (La Réunion). Ces communes représentent 57 000 locaux et connaîtront une fermeture commerciale au 31 janvier 2024 et une fermeture technique au 31 janvier 2025.

² La liste de ces communes est disponible ici : https://ubstream.com/orange_reseaux#l=grid&lang=fr&o=titleAsc&v=11c9b041-420b-47f3-8a91-8a9adbe2a86a